

Février 2015

Une maladie qui s'achète

La Chlamydiose apparaît généralement suite à l'introduction d'un animal porteur latent.

N'introduisez que des animaux provenant de cheptels dont vous savez qu'ils n'ont pas de maladies abortives.



Source : GDMA36

Avortements Ovins - Caprins

Sérologie positive en Chlamydiose

CHLAMYDIOSE - LA MALADIE

LA BACTERIE

Les bactéries du genre *Chlamydia* regroupent 9 espèces. Chez les ruminants, on considère que les troubles de la reproduction sont principalement attribuables à l'espèce *Chlamydia abortus*. Mais 2 autres espèces (*Chlamydia pecorum* et *Chlamydia psittaci*) peuvent aussi être impliquées occasionnellement.

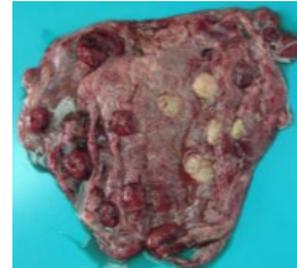
Y-a-t-il un risque pour ma santé ?

Le risque de transmission à l'homme est faible. Néanmoins les chlamydies notamment transmises par les oiseaux peuvent provoquer des pneumonies atypiques et éventuellement des avortements chez les femmes enceintes.

LES SYMPTOMES

Chez les petits ruminants, l'avortement est le principal symptôme ; il se produit en fin de gestation, sans altération de l'état général et sans signe précurseur.

D'autres signes sont plus rares : rétentions placentaires, métrites, naissances d'agneaux / chevreaux mort-nés ou chétifs (possibilité d'avoir des mort-nés et des normaux dans une même portée)



Source : www.exopol.com

Dynamique de l'infection dans un troupeau

Chez les petits ruminants, l'infection du troupeau peut provoquer des vagues sévères d'avortements (30% en ovins et 60% en caprins). L'infection se stabilise ensuite avec 5 à 10% d'avortements par an puis de nouveaux épisodes sévères peuvent survenir, en particulier sur les primipares.

Les sources d'infection sont principalement les déjections mais aussi les fœtus, les annexes fœtales, les sécrétions utérines ou vaginales et le lait de femelles infectées.

La résistance de la bactérie dans le milieu extérieur est limitée (quelques jours dans les déjections à quelques semaines dans la paille souillée).

La contamination se fait principalement par voie digestive ou respiratoire et, à un moindre degré, par voie oculaire ou vénérienne.

La réceptivité dépend du stade physiologique : elle serait plus importante pendant le dernier tiers de la gestation.

Il est exceptionnel qu'une femelle avorte deux fois de Chlamydiose. Par contre, toute femelle infectée est susceptible d'excréter des bactéries à chacune de ses mises bas suivantes et donc de contaminer d'autres femelles.

MA BREBIS/CHEVRE AVORTEE EST SEROPOSITIVE EN CHLAMYDIOSE

Qu'est ce que cela signifie? Suspicion de Chlamydie !

DEMARCHE DIAGNOSTIQUE

lors d'avortements répétés

Avortements rapprochés :

3 avortements en 7 jours ou moins

Avortements espacés (sur une période de mises bas de 3 mois) :

< 250 femelles : à partir de 4% d'avortements

> 250 femelles : à partir du 10^{ème} avortement

Diagnostic direct par PCR sur 3 écouvillons vaginaux sur 3 femelles ayant avorté depuis moins de 8 jours

Diagnostic sérologique sur au moins 5 femelles ayant avorté récemment ou ayant eu des agneaux / chevreaux mort-nés (l'idéal est de réaliser 2 séries de prises de sang espacées de 15 jours pour voir une éventuelle séroconversion)

Une sérologie positive sur une femelle avortée ne suffit pas à imputer la série d'avortements à la Chlamydie.

Elevage avec circulation probable de chlamydie

> 2 résultats d'analyses PCR POSITIVES

OU

- 1 résultat PCR POSITIF **ET** au moins 2/5 femelles devenues séropositives parmi l'échantillon des 5 prélevées



Source : GDMA36

Que faire en cas de Chlamydie avérée ?

Mesures sanitaires

Assurez une bonne hygiène de la mise-bas (séparez si possible les femelles à la mise-bas, isolez les femelles avortées pendant 15 jours). Assurez une bonne hygiène des locaux et des animaux.

Antibiotiques

Le recours aux antibiotiques (tétracyclines longue action tous les 15 jours en fin de gestation) semblerait diminuer les avortements sans empêcher l'excrétion.

Vaccin : quel vaccin, qui vacciner, quand ?

Un vaccin vivant atténué (CEVAC Chlamydia® ou OVILIS Chlamydia®) est efficace sur les ovins pendant 3 saisons de reproduction et dispose d'une AMM* dans cette espèce.

Ces vaccins ne protègent que les animaux indemnes (non infectés avant vaccination).



Source : GDS79

La vaccination concerne le pré troupeau s'il est séronégatif : à vérifier par sondage sérologique chez les agnelles / chevrettes avant la mise à la reproduction.

Le protocole vaccinal recommandé est d'une seule injection de 2ml par voie sous-cutanée sur des jeunes femelles âgées de plus de 3 mois.

Il est important de vacciner les mâles.

Il est déconseillé de vacciner les femelles gestantes.



Prélèvement de liquide stomacal sur un avorton.

Source : S. Blain SNGTV

Privilégiez la PCR

Ce test est plus coûteux et le prélèvement doit être réalisé le plus tôt possible après l'avortement.

L'analyse peut se faire sur différents supports : **écouvillon vaginal, placenta ou organes de l'avorton** (liquide stomacal, rate, foie).

L'avortement est attribuable à la chlamydie lorsque au moins 2 PCR sont POSITIVES



Image for illustration only

Attention : ces vaccins doivent être utilisés dans les 2 heures après reconstitution



Votre GDS vous accompagne : conseil et aides financières, en collaboration avec votre vétérinaire, pour un diagnostic de certitude et un programme d'assainissement

* AMM : Autorisation de Mise sur le Marché